

Tjenbé Rèd!



Affaire Capleton : Tjenbé Rèd demande des explications au député Laurent Hénart

*(Lettre ouverte à Laurent Hénart,
député de Meurthe-&-Moselle,
après ses propos dans l'Est Républicain)*

*Paris, le mardi 18 novembre 2008
Communication n°TR08SOC39A*

Monsieur le Ministre,

Interrogé par l'*Est Républicain* ce 18 novembre sur le passage jeudi du chanteur de *reggae dancehall* jamaïcain Capleton à Nancy, dans une salle de *L'Autre Canal* dont vous présidez les destinées, vous déclarez au sujet de ses propos homophobes, si vos termes sont fidèlement rapportés : «*La difficulté, c'est qu'il a signé une charte, et qu'en Europe, il semble s'y tenir*».

Y'A-T-IL DEUX DÉFINITIONS DES DROITS HUMAINS, L'UNE VALABLE EN EUROPE, L'AUTRE DANS SES ANCIENNES COLONIES ? Tel n'est pas l'avis du Parlement européen qui adoptait, le 28 avril 2005, la résolution n°2004/2151(INI) *sur le rapport annuel sur les droits de l'homme dans le monde en 2004 et la politique de l'Union européenne en matière de droits de l'homme* :

Par cette résolution, le Parlement européen «*invite le gouvernement de la Jamaïque à abroger les sections 76, 77 et 79 de la loi sur les atteintes à la personne, qui criminalisent les relations sexuelles entre hommes adultes consentants et sont utilisées pour justifier le harcèlement inacceptable d'éducateurs VIH/sida notamment ; invite le gouvernement de la Jamaïque à combattre activement l'homophobie ambiante*» (§82) ;

Le Parlement européen demande également «*au Conseil et à la Commission de prendre des mesures concrètes en ce qui concerne les pays ayant des lois discriminatoires fondées sur l'orientation sexuelle ; demande aux pays où des lois considèrent les relations homosexuelles consentantes entre adultes comme un délit d'abolir ces lois*» (§215).

* * *

Vous déclarez ensuite : «*Capleton a chanté le 11 novembre à Paris sans dérapier. Nous seront vigilants à Nancy en filmant le concert, avec un huissier, et nous arrêterons le spectacle en cas d'incartade. On essaie de ne prendre aucun risque en ne laissant aucune permissivité*».

MAIS LE RISQUE N'EST PAS QUE CAPLETON «*DÉRAPE*» À PARIS OU À NANCY. LE RISQUE EST QU'IL «*DÉRAPE*». Quelque soit l'endroit où se produise ce dérapage. Certes, il semble avoir signé, le 10 mai 2007, le *Reggae Compassionate Act* qui l'engage à ne plus interpréter de propos homophobes en quelque endroit que ce soit. Cependant, les informations dont nous disposons montrent qu'il a enfreint cet engagement le 25 décembre 2007 et qu'il avait déjà enfreint, dès décembre 2005, un engagement similaire pris le 7 juin 2005 devant la *Fédération française des Centres LGBT* (lesbiens, gais, bi & trans) - dont nous sommes membres. De plus, de nombreux doutes sont explicitement formulés par ses thuriféraires mêmes sur l'authenticité de sa signature et de fait, l'*instrumentum* transmis par son entourage n'a pas été signé devant témoins.

Les propos homophobes d'artistes ou de groupes de *reggae dancehall* jamaïcains comme Alex McCalla, Beenie Man, Bounty Killer, Buju Banton, Capleton, Craig Thompson, Elephant Man, Roshawn Clarke, Sizzla, Vybz Kartel, Xavier Davidson ou le groupe T.O.K. ne sont pas sans conséquences. Un reportage diffusé le 19 septembre sur *Arte* le rappelait : «*En Jamaïque, la violence contre les homos est tolérée par la société. Une réalité que la musique pop jamaïcaine reflète parfaitement. Certains textes incitent ouvertement à l'assassinat d'homosexuels... Il y a eu de nombreux cas où des lesbiennes et des gays sont morts à la suite d'agressions et les agresseurs chantaient ces chansons tout en frappant leurs victimes.*»

* * *

Vous déclarez enfin, Monsieur le Ministre, que «*Capleton passe à Nancy dans le cadre d'une grande tournée européenne, que les tourneurs prennent des options sur des salles, comme l'Autre Canal, et n'annoncent qu'ensuite le nom de l'artiste*».

MAIS NE TIENT-IL PAS QU'À VOUS DE REFUSER CETTE PRATIQUE ? La mairie de Fort-de-France prévoit bien par exemple, dans les contrats qui la lient aux artistes auxquels elle recourt, des clauses stipulant que ces artistes ne tiennent pas de propos discriminatoires...

Vous remerciant par avance des explications que vous voudrez bien nous apporter ou des demandes de complément d'information que vous voudrez bien formuler, nous vous prions, Monsieur le Ministre, d'agréer l'expression de notre haute considération.

Pour Tjenbé Rèd
(Stop Murder Music France)
Le président, David Auerbach Chiffirin
tjenbered@hotmail.fr
06 10 55 63 60

[P/J] *OutRage! / Stop Murder Music / Dancehall Dossier* (2004, p. 5)
<http://www.tjenbered.fr/2004/20041231-95.pdf>

© TJENBÉ RÈD ! Mouvement civique pour l'action & la réflexion
sur les questions noires, métisses & LGBT (lesbiennes, gaies, bi & trans)
en France ultramarine & hexagonale
Association loi 1901 fondée le 1er mai 2007, déclarée le 24 mai 2007,
Journal officiel du 16 juin 2007
CCP Paris 5355746U | IBAN FR94 2004 1000 0153 5574 6U02 070 | BIC PSSTFRPPPAR |
SIRET 500 965 678 00013 | NAF/APE 913E
Membre de l'UNOM | Union nationale de l'outre-mer français
Membre du RAAC-sida | Réseau des associations africaines et caribéennes
agissant en France dans la lutte contre le sida
Membre du CRAN | Conseil représentatif des associations noires en France
Membre associé, Observateur de la Fédération française des Centres LGBT
Stop Murder Music France, relais du réseau Stop Murder Music en France
Signataire de la Charte francilienne des intervenants en éducation pour la santé
et membre du Schéma régional d'éducation pour la santé en Île-de-France
Signataire de la Charte de la Coordination française pour le droit d'asile
Membre du collectif UCIJ | Uni(e)s contre l'immigration jetable
Signataire de l'Appel pour un moratoire universel sur la peine de mort
lancé le 6 août 2007 par la Coalition mondiale contre la peine de mort
Signataire du pacte interassociatif Ni Pauvre, Ni Soumis du 4 février 2008
Courriels : contact@tjenbered.fr | MSN : tjenbered@hotmail.fr |
Myspace : <http://www.myspace.com/tjenbered> | Site Internet : <http://www.tjenbered.fr/>
Ligne d'écoute et d'information : +33 (0)6 10 55 63 60 (24h/24, répondeur à certaines heures)
113, bd Voltaire, 75011 Paris
